



Dossier # : 1237274001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada Inc., seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout et de voirie de la 35e Avenue, entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine, et autorisation d'une dépense totale de 1 604 014,05 \$, taxes incluses (octroi de contrat au montant de 1 330 921,86 \$, taxes incluses, contingences au montant de 133 092,18 \$, taxes incluses et incidences au montant de 140 000,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2307 – Un soumissionnaire |

D'octroyer un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada Inc., seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, et de voirie de la 35^e Avenue, entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 330 921,86 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2307;

D'autoriser, à cet effet, une dépense totale de 1 604 014,05 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 133 092,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 140 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

De procéder à une évaluation du rendement de Groupe CRH Canada Inc.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Michel SÉGUIN Le 2023-07-03 21:37

Signataire :

Michel SÉGUIN

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1237274001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada Inc., seul soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout et de voirie de la 35e Avenue, entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine, et autorisation d'une dépense totale de 1 604 014,05 \$, taxes incluses (octroi de contrat au montant de 1 330 921,86 \$, taxes incluses, contingences au montant de 133 092,18 \$, taxes incluses et incidences au montant de 140 000,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2307 – Un soumissionnaire |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

À la suite de différentes analyses et inspections, les conduites d'égout combinés (pluvial et sanitaire) de la 35^e Avenue, entre les rues Broadway et Victoria, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2307 a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 10 mai 2023 au 8 juin 2023. La durée de publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 28 septembre 2023. Il y a eu deux (2) addenda dans le cadre de cet appel d'offres pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Le contrat prévoit des travaux de réfection d'infrastructures d'égout et de voirie de la 35^e Avenue entre les rues Broadway et Victoria dans l'arrondissement de Lachine. Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes, conformément au *Règlement 20-030*.

Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés en 2023 et en 2024.

Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchement d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au *Règlement 20-030*.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, l'expertise d'un ingénieur spécialisé au besoin, la gestion des impacts, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des analyses chimiques des matériaux, la surveillance environnementale du projet ainsi que les frais reliés à Traces Québec pour la gestion des sols.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 1 330 921,86 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection d'infrastructures d'égout et de voirie de la 35^e Avenue, entre les rues Broadway et Victoria, et d'autoriser une dépense maximale de 1 604 014,05 \$, toutes taxes incluses, comprenant un budget de contingences de 133 092,19 \$ (10 %) et une dépense de 140 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0006 - 2023-02-06 (1227274004)

Octroi d'un contrat au GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues, au montant de 306 983,25 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 493 379,90 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2219 - Quatre soumissionnaires

CA23 19 0014 - 2023-02-06 (1227274003)

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur des sections des 35^e, 40^e et 44^e Avenues dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2023-2025 de la Direction de la Gestion des Actifs (DGA) du Service de l'eau

D1227274003 - 2022-12-05 (2227274003)

D'approuver la grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2219, préparation des plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine.

CM21 0443 - 2021-04-20 (1218126002)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

CE21 0240 - 2021-02-17 (1218126001)

Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout, la structure de la chaussée et des sections de trottoirs de la 35^e Avenue,

entre les rues Broadway et Victoria.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- enlèvement du pavage existant;
- remplacement de la conduite d'égout combiné incluant des entrées de service;
- remplacement des puisards et des regards;
- le remplacement des branchements d'eau en plomb;
- reconstruction de la chaussée et bordures existants;
- reconstruction des sections de trottoirs;
- travaux de pavage.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 145 mètres d'égout combiné, le remplacement des branchements d'eau en plomb ainsi que des travaux de réfection de la chaussée, de bordure et de trottoirs.

Ce projet a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a mandaté la firme GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. À la fin du processus d'appel d'offres, un (1) soumissionnaire a déposé une soumission sur six (6) preneurs du cahier des charges.

Après analyse, le soumissionnaire a été déclaré conforme, et la firme Demix construction est le plus bas soumissionnaire conforme. Son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) a été renouvelé le 30 janvier 2023 et est valide jusqu'au 29 janvier 2026. Demix construction n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant, et n'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

| SOUSSIONS CONFORMES | COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES) | AUTRES (Taxes incluses) | TOTAL (TAXES INCLUSES) |
|---|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Demix Construction | 1 330 921,86 | 0 \$ | 1 330 921,86 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 1 177 976,36 \$ | 0 \$ | 1 177 976,36 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | | | 152 945.5 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | | | 12,98 % |

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 12,98 % que l'estimation

détaillée des professionnels externes. La surchauffe du marché causée par le grand nombre de chantiers, les problématiques d'approvisionnement créées par la crise de la COVID-19 et la pénurie de main d'oeuvre dans le secteur de la construction peuvent expliquer en partie l'écart observé.

Nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Demix Construction, au montant de 1 330 921,86 \$, incluant les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 1 604 014,05 \$, taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 1 330 921,86 \$, toutes taxes incluses, de contingences au montant de 133 092,18 \$, taxes incluses ainsi que des incidences au montant de 140 000,00 \$, taxes incluses.

Ces dépenses seront assumées en partie par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseaux routier (29 %) et en partie par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (71 %).

Le tableau ci-dessous résume la répartition du coût total prévu :

| | Répartition | Prix contrat (TTI) | Contingences (TTI) | Incidences (TTI) | Montant total (TTI) |
|-------------------------------|-------------|--------------------|--------------------|------------------|---------------------|
| SIRR | 29 % | 385 967,34 \$ | 38 596,73 \$ | 40 600,00 \$ | 465 164,07 \$ |
| DGA | 71 % | 944 954,52 \$ | 94 495,45 \$ | 99 400,00 \$ | 1 138 849,97 \$ |
| TOTAL (TAXES INCLUSES) | 100 % | 1 330 921,86 \$ | 133 092,19 \$ | 140 000,00 \$ | 1 604 014,05 \$ |

La répartition des coûts entre trottoirs et chaussée pour la Direction de la gestion des infrastructures urbaines, est comme suite :

| RUBRIQUE | AVANT TAXES | TAXES INCLUSES | NET RISTOURNE |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| RÉFECTION DE CHAUSSÉE | 231 202,04 \$ | 265 824,54 \$ | 242 733,24 \$ |
| RÉFECTION DE TROTTOIRS | 104 494,72 \$ | 120 142,80 \$ | 109 706,39 \$ |
| TOTAL CONTRAT | 335 696,76 \$ | 385 967,34 \$ | 352 439,64 \$ |
| CONTINGENCES (10%) | 33 569,68 \$ | 38 596,73 \$ | 35 243,96 \$ |
| INCIDENCES | 35 312,02 \$ | 40 600,00 \$ | 37 073,21 \$ |
| TOTAL DÉPENSE | 404 578,46 \$ | 465 164,07 \$ | 424 756,81 \$ |

La portion assumée par le SIRR, soit la dépense de 465 164,07 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 424 756,81 \$, net de ristourne sera financé par le *Règlement d'emprunt 19-012*.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

| Projet | 2023 | 2024 | Ultérieur | Total |
|------------------|---------------|--------------|-------------|---------------|
| 55863- PAR-Local | 403 \$ | 22 \$ | 0 \$ | 425 \$ |
| Total | 403 \$ | 22 \$ | 0 \$ | 425 \$ |

La portion assumée par la Direction Gestion des Actifs, soit la dépense de 1 138 849,97 \$ taxes incluses, est répartie comme suite:

| RUBRIQUE | AVANT TAXES | TAXES INCLUSES | NET |
|---------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| ESP Privé (18200) | 38 000,00 \$ | 43 690,50 \$ | 39 895,25 \$ |
| CONDUITES (18100) | 783 878,25 \$ | 901 264,02 \$ | 822 974,18 \$ |
| TOTAL CONTRAT | 821 878,25 \$ | 944 954,52 \$ | 862 869,43 \$ |
| CONTINGENCES (10%) | 82 187,82 \$ | 94 495,45 \$ | 86 286,94 \$ |
| INCIDENCES | 86 453,58 \$ | 99 400,00 \$ | 90 765,45 \$ |
| TOTAL DÉPENSE | 990 519,65 \$ | 1 138 849,97 \$ | 1 039 921,82 \$ |

- Un coût net de 43 884,78 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au *Règlement numéro 20-03 0*.
- Un coût net de 996 037,05 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumé au PTI de la DGA du Service de l'eau par la ville centrale, lequel est financé par le *Règlement d'emprunt 22-046*.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible, et est réparti comme suite pour chacune des années, (en milliers \$).

| Projet | 2023 | 2024 | Ultérieur | Total |
|--|--------|-------|-----------|---------|
| Programme 18100 | 959 \$ | 41 \$ | 0 \$ | 1000 \$ |
| Programme 18200 , remplacement ESP privées | 40 \$ | 0 | 0 \$ | 40 \$ |

Un virement budgétaire du SIRR à l'Eau du projet Investi du SIRR 55856 vers le projet Investi 18100 a été fait afin de respecter la conformité budgétaire pour 1 000 000 \$.

La DGA du Service de l'eau a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits.

Les coûts assumés par la DGA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux se feront en 2023 (95 %) et la deuxième couche de pavage en 2024 (5 %).

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données des branchements d'eau en plomb. Tout document technique et financier sur les branchements d'eau en plomb devra également être transmis à la DGA.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état de nos infrastructures routières.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le cahier des charges prévoit des clauses contractuelles liées à la COVID-19 afin que les soumissionnaires puissent inclure les frais s'y rapportant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine - Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

- Début des travaux : Août 2023
- Durée des travaux : 40 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mammar MENDIL, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Christophe PART, Service de l'eau
Normand HACHEY, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 15 juin 2023
Patrick RICCI, 15 juin 2023
Christophe PART, 15 juin 2023
Mario DUGUAY, 15 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

Tél : (514) 297-6500
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-15

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Tél : 514 634-3471, poste 383
Télécop. :